



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b> 01/12/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE..... 12</p> <p>PRESENTS..... 09</p> <p>VOTANTS..... 12</p>	<p><b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN (arrivé au point 8), Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Absents excusés :</b> Thierry BOURVEN (arrivé au point 8), Sonia LEPAGE, Céline ROLLANT</p> <p><b>Pouvoirs :</b> de Thierry BOURVEN à André GUILLOUX jusqu'au point 7, de Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Céline ROLLANT à Nolwenn MARTIN</p>

### N° 12.2023.03 - FINANCES – Tarifs municipaux 2024

#### TARIFS MUNICIPAUX 2024 - Commune de LE VERGER (à compter du 1er janvier 2024)

	<b>TARIFS 2024</b>	
	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<b>Location salle des associations</b>		
Vin d'honneur et réunions diverses hors associations de LE VERGER durée de 2h	63,00 €	81,00 €
Journée <input type="checkbox"/> tarif d'été	208,00 €	270,00 €
Journée <input type="checkbox"/> tarif d'hiver : 15/10 au 15/04	242,00 €	312,00 €
2 journées <input type="checkbox"/> tarif d'été	294,00 €	381,00 €
2 journées <input type="checkbox"/> tarif d'hiver	358,00 €	462,00 €
Caution salle	320,00 €	320,00 €
Caution ménage	75,00 €	75,00 €
Mise à disposition sono	41,00 €	53,00 €
Caution sono	520,00 €	520,00 €
<b>Location vaisselle</b>		
par couvert	0,70 €	
<b>Location de chaises</b>		
l'unité	0,45 €	
<b>Four</b>		
Journée	9,00 €	
caution	33,00 €	
<b>Location barrières</b>		
1 <sup>ère</sup> journée, à l'unité	2,00 €	
Par journée supplémentaire, à l'unité	0,20 €	
Caution à l'unité	50,00 €	
<b>Location grilles d'exposition</b>		
L'unité à la journée	2,00 €	
<b>Vente de bois</b>		

corde de chêne	260,00 €
corde de billettes	160,00 €
corde de divers	185,00 €
corde de résineux	85,00 €

Bois à couper sur place moitié prix  
Bois en billots diverses tailles : 60 % du tarif à la corde  
Bois en billots 50 cm : 70 % du tarif à la corde

Forfait "livraison" 20,00 €

**Vente de terre - le m3** 5,00 €

**Vente de pierre de carrière - le m3** 12,00 €

**Annonces publicitaires bulletin municipal ou feuille vergéenne**  
Réservé aux commerçants et artisans travaillant sur la commune

1/8 page	gratuit
¼ page	10,00 €
½ page	20,00 €
1 page	40,00 €

#### **Pièges à ragondin**

Mise à disposition gratuite  
Caution 80,00 €

#### **Droits de place**

par jour	2,70 €
pour 6 mois (1 journée par semaine)	39,00 €
par an (1 journée par semaine)	78,00 €
par an (2 journées par semaine)	117,00 €

#### **Photocopies**

copie de document administratif (l'unité) 0,18 €

#### **Cotisation bibliothèque**

par famille et par an 6,50 €  
carte non rendue facturée 2,00 €

#### **Concessions de cimetière et cavurnes**

15 ans 85,00 €  
30 ans 170,00 €

#### **Columbarium et jardin du souvenir**

5 ans / emplacement 230,00 €  
10 ans / emplacement 460,00 €  
15 ans / emplacement 670,00 €  
30 ans / par emplacement 1 340,00 €  
Jardin du souvenir (dispersion des cendres) 95,00 €  
(gratuit / titulaire concession)

**Location podium et chapiteau**

Podium	430,00 €
Caution podium	800,00 €
Forfait "montage-démontage"	80,00 €
Chapiteau	380,00 €
Caution chapiteau	800,00 €
Forfait "montage-démontage"	120,00 €

**Subvention séjours linguistiques et classes transplantées**

pour collégiens et lycéens domiciliés à Le Verger  
par jour et par enfant pour 15 jours maximum (versée aux familles) 4,00 €

**Sorties scolaires**

Montant attribué par jour et par enfant domicilié à Le Verger et fréquentant les écoles de Le Verger (versé aux écoles de LE VERGER) ou scolarisés à l'extérieur (en raison d'une situation de handicap) et ce pour les sorties scolaires comportant au moins une nuit et dans la limite de 6 jours 11,00 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les tarifs 2024 applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le secrétaire de séance,  
Antoine NOZAY



Le Maire,  
Sylvie GALIC



